

Certificat d'immatriculation d'un véhicule

(CIV, ex-carte grise)

Liens vers les **5 tutoriels** vidéos sur les téléservices sur le certificat d'immatriculation d'un véhicule :

<https://www.youtube.com/watch?v=bBLVnoQLCdQ> : déclaration de cession d'un véhicule par un vendeur ou ancien propriétaire

<https://www.youtube.com/watch?v=nD4BXeAAcWw> : demande de CIV à son nom par l'acquéreur (appelé aussi changement de titulaire)

<https://www.youtube.com/watch?v=mcTFzPzbfjs> : déclaration de changement d'adresse

https://www.youtube.com/watch?v=owuXN8_a7pg&t=1s : demande de duplicata

<https://www.youtube.com/watch?v=OK1FTIcdwx8> : autres demandes

Aussi disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

La téléprocédure complémentaire appelée (TPC) sur le site de l'ANTS "je souhaite faire une autre demande", est la **5ème téléprocédure** qui a été créée pour couvrir toutes les demandes des usagers qui ne sont pas couvertes par les 4 autres télé-procédures spécifiques (TPS) :

- 1 / "je vends ou je donne mon véhicule" (**déclaration de cession**)
- 2 / "j'achète ou je reçois un véhicule d'occasion" (**je mets la carte grise à mon nom**)
- 3 / "je modifie l'adresse sur ma carte grise" (**déclaration de changement d'adresse**)
- 4 / "je refais ma carte grise (**certificat d'immatriculation**)" (**duplicata**)

La TPC (5) porte sur toutes les autres demandes réparties en 8 catégories générales couvrant 27 sous catégories de demandes.

La création de compte est obligatoire pour effectuer les démarches sur le site ANTS. Certaines procédures nécessitant un compte certifié, il est préférable de créer directement ce type de compte à l'aide de FranceConnect.

Pour créer un compte ANTS certifié vous devez:

- Posséder un compte sur impot.gouv.fr ou ameli.fr ou idn.laposte.fr (FranceConnect)

A diffuser très largement, via tous supports, aux usagers.